



Divorce - vivre à l'étranger

Par **franliege**, le **23/01/2011** à **00:01**

Bonjour,

Je viens d'apprendre que mon mari me trompe. Nous avons acheté une maison à Morfontaine, travaillons au Luxembourg et avons un petit garçon de 8 ans.

Je souhaite demander le divorce à ses torts (2è épisode d'infidélité). Ma famille est originaire de Liège en Belgique et je souhaiterais retourner vivre là-bas afin de recevoir l'appui affectif et financier de mes proches.

Comment faire ? Est-ce possible ? Je n'ai aucune autre attache en France.

Merci de me répondre, je suis si angoissée !

Par **mimi493**, le **23/01/2011** à **00:18**

L'avocat est obligatoire pour un divorce, donc commencez par aller en voir un, ne serait-ce pour voir si vous avez les preuves pour avoir un divorce pour faute.

Par **franliege**, le **23/01/2011** à **00:43**

il y a un texto que mon mari a envoyé par erreur sur mon portable au lieu de celui de sa maîtresse.... j'ai deviné de qui il s'agit et il m'a avoué une autre précédente liaison...

Le flagrant délit d'adultère serait-il considéré comme une preuve ?

merci !

Par **mimi493**, le **23/01/2011** à **01:51**

Un texto n'a aucune valeur

Le flagrant délit d'adultère c'est le surprendre au lit avec une autre personne donc constat d'adultère en bonne et due forme.

Voyez un avocat